

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite au plan de passation de Marchés paru dans l'horizon n° 8772 du 19 Avril 2024.
2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un prêt (financement Additionnel) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) en complément au financement de la deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à « Acquisition et pose de clôtures en grillage des zones agricoles ».
3. L'Unité de Coordination du PRAPS2-MR sollicite des offres fermées, en Hors taxes avec un crédit d'impôt, de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour « Acquisition et pose de clôtures en grillage des zones agricoles en quatre lots distincts :
 - Lot 1 : Clôtures au Hodh Chargui et Hodh Gharbi.
 - Lot 2 : Clôtures en Assaba ,Gorgol et Guidimagha.
 - Lot 3 : Clôtures au Trarza et Brakna
 - Lot 4 : Clôtures au Tagant,Adrar et Inchiri
4. Le délai d'exécution est 60 jours pour chaque lot.
5. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national (AON) tel que défini dans le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le règlement.
6. Les soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PRAPS II et prendre connaissance des documents de l'Appel d'offres l'adresse mentionnée ci-après de 10 heures à 16 heures du Lundi au Jeudi et de 8 heures à 12 heures le Vendredi (Unité de Coordination du PRAPS 2-MR-, Ilot P n°45 (Ancien siège de l'AMEXTIPE) -Nouakchott– Mauritanie)
7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre la présentation d'un reçu de paiement de 3 000 MRU ou l'équivalent dans une monnaie convertible. La méthode de paiement sera par versement direct au trésor public.



8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **06/08/2024 à 12 heures TU**.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage
Tevragh Zeina Nouakchott Ouest lot n°140 de l'Ilot PR (ISKAN)
Nouakchott-Mauritanie

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents (qui souhaitent assistés) à l'adresse mentionnée ci-dessous le **06/08/2024 à 12 heures TU** :

Salle de réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics
du Ministère de l'Elevage
Tevragh Zeina Nouakchott Ouest lot n°140 de l'Ilot PR (ISKAN)
Nouakchott-Mauritanie

10. Les offres demeureront valides pour une durée de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

Les offres doivent comprendre « une garantie de l'offre » sous forme bancaire ou une garantie délivrée par une institution financière reconnue pour un montant de :

- Lot 1 : **80 000 MRU**
- Lot 2 : **90 000 MRU**
- Lot 3 : **80 000 MRU**
- Lot 4 : **70 000 MRU**

La durée de validité des garanties est de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

11. **Les soumissionnaires doivent présenter une offre en Hors Taxes avec un crédit d'impôt qui sera supporté par l'état Mauritanien.**
12. Les exigences en matière de qualification sont : (voir indiquées dans la **Section III. Critères d'évaluation et de qualification du dossier d'appel d'offres.**) :
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen, **durant les TROIS DERNIERES ANNEES, au moins égal à 15 000 000 MRU par lot.**
Ce chiffre d'affaires doit être présenté dans un **bilan financier certifié par un expert agréé.**
- a) **Le fournisseur doit avoir réalisé au moins un marché de fourniture et pose de clôture en grillage de même nature et d'au moins 10 km attestée par une autorité publique, parapublique ou un organisme international.**



- b) Un même soumissionnaire peut postuler pour plusieurs lots mais ne peut être attributaire de plus de deux lots.

Les soumissionnaires devront fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante (fournir les attestations de bonne exécution ou le PV de réception accompagnés de la page de garde et la page de signature du contrat).

13. Le contrat sera un contrat forfaitaire.

Le Coordinateur du PRAPS
Dr. Idrissa DIARRA

